



SANCY AVOCATS pour **HCR**
Convertisseur du salaire brut et salaire
net

Introduction

Lors d'un entretien d'embauche, la rémunération est le plus souvent exprimée en « brut ». La somme annoncée comprend alors les cotisations salariales.

Il peut être utile de connaître le montant de la rémunération en « net » pour différentes raisons.

Cependant, il n'est pas toujours facile d'exécuter ce calcul à la main.

Accéder au simulateur

Il est possible d'utiliser des calculateurs qui permettent de passer du salaire « brut » au salaire « net » sans complexités et quand vous le souhaitez.

L'Urssaf met à disposition un calculateur de revenus pour salarié, disponible sur leur site internet. Vous pouvez y accéder en cliquant [ici](#).

AVERTISSEMENT :

Le présent document est communiqué exclusivement pour un usage informatif. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les conséquences importantes des choix opérés et sur le fait que des situations particulières peuvent imposer des modifications à ce document. En particulier, la convention collective applicable à l'entreprise ou un accord collectif peuvent prévoir des règles spécifiques, qui s'ajoutent à la loi ou s'y substituent, le cas échéant. La mise à disposition de ce document de travail donné à titre indicatif ne dispense pas du recours aux conseils d'un avocat qui les adaptera à vos besoins propres.